

Studios de répétition – Le 109
**Annexe à la Charte d'utilisation – 2020-2021
relative au contexte de pandémie de Covid-19**

PRÉAMBULE

Les studios de répétition du 109 - SMAC de Montluçon sont fermés depuis le 17 mars 2020 du fait des mesures législatives et réglementaires prises afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Le 109 a à cœur de rouvrir cet équipement primordial pour l'exercice de ses missions en direction des musiciens et musiciennes du territoire, mais est particulièrement soucieux de garantir la sécurité de ses usagers et de son équipe : c'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des conditions d'hygiène strictes.

Ainsi, en plus d'établir un protocole de nettoyage et de circulation renforcé, Le 109 demande à ses usagers de respecter l'ensemble des mesures énoncées dans cette charte de manière prioritaire par rapport aux conditions d'utilisation présentes dans la charte générique. **C'est par la vigilance de chacun-e et l'adoption de réflexes adaptés que nous pourrions garantir le bon fonctionnement de cet équipement.**

Cette charte est valable jusqu'à nouvel ordre défini par Le 109 en fonction du contexte sanitaire et légal.

NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCUEIL AUX STUDIOS

Seul un musicien-ne ou groupe pourra réserver par jour et par studio, ceci afin d'organiser l'aération et la désinfection des espaces entre chaque répétition.

Pour permettre au plus grand nombre de venir répéter, chaque musicien-ne ou groupe sera limité à une répétition par semaine.

La désinfection s'effectuera les matins, aussi les horaires d'ouverture des studios seront désormais 14h – 00h.

Aucune personne extérieure au musicien-ne ou groupe ayant réservé ne sera tolérée.

En cas de présence d'un ou plusieurs symptômes liés à la covid-19, l'utilisateur est invité à annuler sa répétition, laquelle ne lui sera pas facturée.

Le studio 2 reste fermé à la répétition.

CIRCULATION DANS LES STUDIOS

Chaque usager pourra accéder aux studios par les deux entrées habituelles :

- Dans le cas d'un accès par le portail bois : **chaque usager devra éviter d'ouvrir et fermer le portail bois avec ses mains**, puis **se désinfecter les mains à l'aide du gel hydroalcoolique fourni** après avoir franchi la porte vitrée du patio.
- Dans le cas d'un accès par l'entrée de la MJC : **chaque usager devra se désinfecter les mains à l'aide du gel hydroalcoolique fourni** dans le hall d'accueil de la MJC.

Une distance d'1m devra être observée entre chaque usager à tout moment.

Chaque personne accédant aux studios de répétition devra renseigner son nom et prénom dans un registre.

Les pauses ont lieu dans le patio extérieur sous la responsabilité de chaque usager et dans le strict respect des règles de distanciation.

PORT DU MASQUE

Chaque usager devra se doter d'un masque dès son accès aux studios et sur toute la durée de la répétition jusqu'à sa sortie.

Une seule exception sera tolérée pour les chanteurs-ses et instrumentistes à vent ou cuivre : ces personnes devront porter un masque à leur accès et à leur sortie, mais pourront le quitter pour pratiquer leur instrument. Dans ce cas, une distance stricte de 1,5m avec les éventuel·les autres musicien·nes présent·es en même temps dans le studio devra être respectée.

USAGE DES MATERIELS TECHNIQUES DANS LES STUDIOS

Chaque usager doit se désinfecter les mains avant de toucher tout équipement des studios.

Chaque usager est invité, dans la mesure du possible, à apporter son matériel personnel (hors système de sonorisation) pour répéter.

Chaque usager devra limiter au maximum les manipulations de matériel.

Le 109 mettra à disposition un flacon de gel hydroalcoolique dans les deux grands studios et procédera à la désinfection quotidienne des équipements des studios.

Le 109 suspend son service de prêt d'instruments.

- **REGLES SPECIFIQUES CONCERNANT LES MICROS**

Le 109 continuera à fournir cinq micros dans chaque studio, qui seront désinfectés et emballés dans un film plastique de protection de façon quotidienne. Chaque usager est tenu d'utiliser le micro avec le film fourni.

- **REGLES SPECIFIQUES CONCERNANT LES AMPLIS GUITARE ET BASSE**

Le 109 continuera à fournir deux amplis guitare et un ampli basse dans chaque studio, mais invite néanmoins chaque usager à apporter son ampli personnel pour répéter.

- **REGLES SPECIFIQUES CONCERNANT LES BATTERIES**

Le 109 continuera à fournir une batterie dans chaque studio, mais invite néanmoins chaque usager à apporter ses cymbales et caisse claire pour répéter.

UTILISATION DES SANITAIRES ET DES EQUIPEMENTS DE CONVIVIALITE

Les sanitaires restent accessibles. Chaque usager devra désinfecter la lunette des toilettes après son passage à l'aide des lingettes désinfectantes fournies. Ces lingettes sont à jeter dans la poubelle et non dans les toilettes. Chaque usager devra se laver les mains avant et après son passage.

Le 109 procédera à la désinfection quotidienne des interrupteurs, poignées de porte et robinets.

Le 109 prohibe l'utilisation du réfrigérateur, du micro-ondes, de la bouilloire et de la cafetière, ainsi que de la vaisselle se trouvant dans cet espace. Chaque usager devra prendre ses propres mesures (gourde, thermos, glacière par exemple).

SANCTIONS

En cas de non respect de ces mesures, l'usager fautif se verra refuser l'accès aux studios pendant une durée déterminée par l'équipe du 109.

Je, soussigné-e, _____, du (des) groupe(s) _____, certifie avoir pris connaissance du présent règlement, et m'engage à en respecter les clauses.

A _____, le __ / __ / __, Signature :